

Pension à 65 ans pour 6 % des Belges

FIN DE CARRIÈRE Seule une minorité de salariés va jusqu'à l'âge légal de la retraite

► Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions, a communiqué les derniers chiffres à la Chambre.

► Il estime que la proportion sera comparable après le report à 67 ans.

En Belgique, l'âge légal de la retraite est décidément symbolique. Le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), vient d'en donner une nouvelle démonstration. Il a transmis à la Chambre les derniers chiffres, portant sur l'année 2013. Il en ressort que cette année-là, seuls 6,11 % des travailleurs ont pris leur retraite à 65 ans, selon les données transmises en réponse à une question de Frédéric Daerden (PS).

Cela signifie que près de 95 % des personnes qui travaillent en Belgique ont quitté leur emploi avant l'âge fatidique. Soit ces personnes ont choisi de prendre leur retraite anticipée car elles avaient eu une carrière suffisamment longue, soit elles étaient en pré-

pension ou en maladie, soit elles bénéficiaient d'une exception, comme celles prévues pour les métiers lourds. « Les chiffres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) confirment cette réalité, a également indiqué le ministre des Pensions. En 2013, l'âge moyen de sortie du marché du travail en Belgique était de 59,6 ans. Au sein de l'OCDE, l'âge moyen est de 64,2 ans. La Belgique est ainsi le second pays de l'OCDE avec l'âge moyen de sortie le plus faible. »

On rétorquera que, depuis, la pension anticipée a été réformée et que les âges de départ seront progressivement reportés, ce qui devrait faire baisser le nombre de départs anticipés. Mais pour Daniel Bacquelaine, la situation ne changera pas de manière significative. Car si l'on ne tient pas compte de la pension anticipée, on ne dépasse pas les 10 % de personnes qui sont parties à 65 ans en 2013. « Si l'on ne tient pas compte de la pension anticipée, parmi les travailleurs salariés qui sont partis en pension à l'âge de 65 ans en 2013, seuls 9,31 %

étaient encore au travail. 61 % percevaient une allocation de l'Onem (chômage, prépension, crédit-temps) ou des indemnités de leur mutuelle et près de 30 % étaient en inactivité ou avaient changé de statut. »

Les personnes au chômage, en prépension, ou en incapacité de travail continuent certes à se constituer des droits à la pension. « Mais on ne peut plus parler de périodes de travail effectif », indique encore le ministre.

Ces chiffres prennent une dimension particulière quand on sait que le gouvernement a décidé de reporter l'âge légal de la retraite à 67 ans en 2030. Le nombre de personnes qui partiront à cet âge sera-t-il aussi bas que celui des départs actuels à 65 ans ? Le ministre des Pensions répond par l'affirmative. « Vu que la durée de la carrière n'augmente pas, il n'y a en effet aucune raison de considérer que la proportion d'actifs sera plus importante que celle que l'on observe actuellement chez les personnes de 65 ans. »

Reste à comprendre, dans ces conditions, pourquoi le gouver-

nement a reporté de deux ans l'âge légal. « C'est vrai que cela ne figurait au programme d'aucun des partis de la coalition, indique le cabinet du ministre, contacté par nos soins, mais après la campagne électorale, un rapport d'experts a évoqué la piste d'un report de l'âge légal. D'autre part, la plupart des pays européens sont déjà passés à 67 ans voire plus, en observant des périodes transitoires. »

Enfin, le cabinet évoque une raison plus technique. « Nous avons reporté l'âge de la pension anticipée de deux ans (elle passera de 61 à 63 ans à l'horizon 2018, NDLR). Il était donc logique que nous reportions aussi de deux ans l'âge légal de la retraite », justifie le cabinet. Dans sa réponse à la question parlementaire, le ministre des Pensions conclut : « Bien entendu, l'objectif des réformes est d'allonger les carrières en amenant chacun à travailler un peu plus longtemps. Mais prétendre que chacun sera amené en 2030 à travailler jusqu'à 67 ans est totalement contraire à la vérité. » ■

BERNARD DEMONTY

ENTRETIEN

« Le report de l'âge légal n'aura pas l'effet escompté »

Michel Jadot, président de Solidarités, a dirigé la Commission de réforme des pensions sous le gouvernement précédent. Selon le ministre des Pensions, seule une minorité de Belges travaille jusqu'à l'âge de 65 ans, et ce sera pareil lorsque l'âge sera reporté. Votre avis ?

Je pense que c'est exact. Car les possibilités de départ anticipé (prépensions, crédit-temps, etc.) sont également reportées, mais subsistent. Je crains en fait que le problème du financement ne soit pas résolu.

Mais c'était bien l'objectif, non ?

Oui. Mais pour cela, il faudrait que les gens

travaillent effectivement deux ans de plus.

Et ce ne sera pas le cas ?

Je crains que non. Prenons l'exemple des chômeurs. Ils devront être disponibles sur le marché du travail jusqu'à 65 ans. Mais je crains qu'un chômeur de 62 ans ne soit embauché nulle part. Donc je ne pense pas que les gens vont travailler plus longtemps. Par contre, cela va coûter plus cher à d'autres branches de la Sécurité sociale, et notamment le chômage.

Pourquoi avoir reporté l'âge alors ?

A mon avis, en décidant d'un saut d'index et du report de l'âge légal, le gouvernement espérait obtenir la clémence de l'Europe sur le budget. Et cela n'a pas marché.

PROPOS RECUEILLIS

PAR B.DY